



## Résolution sur les pêches liées aux récifs coralliens

*La présente résolution a été approuvée par les membres de l'ICRI lors de l'assemblée générale de l'ICRI qui s'est tenue à Monaco (12-15 janvier 2010)*

Les pêches liées aux récifs coralliens dans le monde entier constituent un moyen de subsistance pour des millions de personnes et assurent un apport de protéines et une sécurité alimentaire d'une importance vitale. Malgré leur importance et les pressions nationales et internationales croissantes auxquelles elles sont confrontées, notamment du fait des changements climatiques, du commerce illégal, non contrôlé et non réglementé, seul un petit nombre de pêches liées aux récifs coralliens sont efficacement gérées ou contrôlées. Cela conduit à une surexploitation qui menace la sécurité alimentaire, les moyens d'existence, les espèces vulnérables et les écosystèmes coralliens.

L'Assemblée générale de l'Initiative internationale pour les Récifs Coralliens:

**Reconnaît** l'importance sociale, économique et biologique de pêches liées aux récifs coralliens qui soient gérées de manière efficace,

**Prend acte** des préoccupations concernant leur durabilité,

**Reconnaît** la nécessité de renforcer la prise de conscience et d'identifier les lacunes statistiques et les éventuelles initiatives permettant de faire face à cette situation,

**Instaure** un Comité *ad hoc* sur les pêches liées aux récifs coralliens qui compilera les informations provenant notamment des membres de l'ICRI conformément à son mandat (cf. Annexe 1) dans l'objectif d'élaborer une Résolution sur les pêches liées aux récifs coralliens devant être examinée lors de la réunion de l'ICRI de 2010 aux Samoa ;

**Invite** les membres de l'ICRI intéressés à participer au Comité *ad hoc*.

## **Annexe I. Mandat du Comité *ad hoc* de l'ICRI sur les pêches liées aux récifs coralliens**

- Le Comité *ad hoc* est co-présidé par le CRISP (Initiative pour les récifs coralliens du Pacifique sud) et la SCRFA (Société pour la conservation des rassemblements de poissons des récifs) dont les membres sont...
- Le Comité *ad hoc*, avec le soutien des membres de l'ICRI et d'experts et de praticiens mondiaux, discute des questions suivantes et élabore une Résolution et en tant que de besoin une série de lignes directrices:
  - Passer en revue les résolutions de l'ICRI existantes du point de vue de leur pertinence pour les pêches liées aux récifs coralliens et évaluer brièvement les progrès réalisés après leur adoption.
  - Définir l'importance économique des pêches liées aux récifs coralliens et indiquer leur état actuel et leur durabilité.
  - Définir l'importance et l'utilité du commerce illégal, non contrôlé et non réglementé (tant local que transfrontalier) en liaison avec l'objectif d'une pêche durable.
  - Déterminer si le contrôle et les capacités actuels (financement et personnel) sont suffisants et adéquats pour faire face aux plans de gestion actuels et futurs, ou aux pressions des pêches.
  - Identifier des technologies ou activités innovantes pouvant représenter des menaces ou des solutions pour des pêches durables liées aux récifs coralliens.
  - Dresser une liste des bases de données sur les pêches disponibles (type de données et calendriers).
  - Dresser une liste d'indicateurs ou de points de référence utilisés pour déterminer les conditions de pêche.
  - Identifier les Organisations régionales de gestion des pêches (RFMO) qui sont activement engagées sur des questions liées à l'utilisation durable des ressources liées aux récifs coralliens.
  - Explorer le rôle éventuel des membres de l'ICRI pour soutenir et favoriser une gestion durable des pêches liées aux récifs coralliens
- La Résolution sera présentée pour examen à la prochaine réunion de l'ICRI. Les co-présidents demandent respectueusement aux parties concernées de joindre le Comité pour contacter Eric Clua.